

ALTRAN TECHNOLOGIES

Rapport des Commissaires aux comptes
établi en application de l'article L. 225-235 du
Code de commerce, sur le rapport du Président
du Conseil d'Administration de la société
ALTRAN TECHNOLOGIES

Exercice clos le 31 décembre 2016

DELOITTE & ASSOCIES

MAZARS

DELOITTE & ASSOCIES

SIEGE SOCIAL : 185 AVENUE CHARLES-DE-GAULLE - 92524 NEUILLY-SUR-SEINE CEDEX
TEL : +33 (0) 1 40 88 28 00 - FAX : +33 (0) 1 40 88 28 28

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
CAPITAL DE 1 723 040 EUROS - RCS NANTERRE B 572 028 041

MAZARS

SIEGE SOCIAL : 61 RUE HENRI REGNAULT - 92075 LA DEFENSE CEDEX
TEL : +33 (0) 1 49 97 60 00 - FAX : +33 (0) 1 49 97 60 01

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE B 784 824 153

ALTRAN TECHNOLOGIES

Siège Social : 96 avenue Charles de Gaulle – 92200 Neuilly-sur-Seine
Société Anonyme au capital de 87 900 132,50 €
702 012 956 RCS NANTERRE

Rapport des Commissaires aux comptes
établi en application de l'article L. 225-235 du
Code de commerce, sur le rapport du Président
du Conseil d'Administration de la société
ALTRAN TECHNOLOGIES

Exercice clos le 31 décembre 2016

DELOITTE & ASSOCIES

MAZARS

Altran Technologies

*Rapport des commissaires
aux comptes établi en
application de l'article
L.225-235 du Code de
commerce*

*Exercice clos le
31 décembre 2016*

**Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de
l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président
du Conseil d'Administration de la société Altran Technologies**

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société ALTRAN TECHNOLOGIES et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ; et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Altran Technologies

*Rapport des commissaires
aux comptes établi en
application de l'article
L.225-235 du Code de
commerce*

*Exercice clos le
31 décembre 2016*

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Altran Technologies

*Rapport des commissaires
aux comptes établi en
application de l'article
L.225-235 du Code de
commerce*

*Exercice clos le
31 décembre 2016*

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à La Défense, le 9 mars 2017

Les Commissaires aux comptes

**DELOITTE &
ASSOCIES**



Philippe BATTISTI

MAZARS



Jean-Luc BARLET